

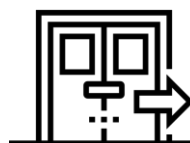
## REGLES DE VIE DES PATIENTS ET DES VISITEURS

La prise en charge des patients est assurée par des équipes médico-soignantes mixtes ; l'hôpital ne peut vous garantir le choix de l'intervenant.



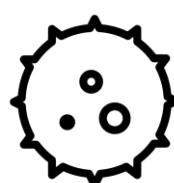
L'accès aux services et les visites aux patients sont autorisés de 12h00 à 20h00. Les visiteurs sont priés de respecter le repos de chacun et de ne procurer aucune gêne.

Il vous est demandé de ne pas apporter de denrées alimentaires.



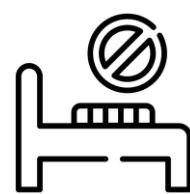
Les accompagnants sont invités à quitter la chambre des patients lors des soins.

L'introduction et la consommation d'alcool et de toute substance illicite sont formellement interdites dans l'établissement.



Les visites sont limitées pour les patients présentant un risque infectieux. Les consignes relatives aux risques infectieux vous sont données par le personnel médico soignant (gestes barrières, port du masque).

Il est interdit de fumer/vapoter dans l'établissement. Si vous souhaitez profiter de votre séjour pour arrêter de fumer vous pouvez demander conseil à l'équipe soignante.



Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux visiteurs de ne pas d'asseoir sur les lits.

Vous pouvez uniquement recharger vos téléphone portable, ordinateur et tablette sur les prises disponibles dans les chambres.



Le respect de l'équipe soignante est primordial pour la prise en charge sereine des patients. Toute insulte ou tout comportement agressif à l'égard du personnel donnera lieu à des poursuites.

L'enregistrement (image, audio ou vidéo) de professionnels, de patients ou de visiteurs ainsi que leur diffusion sont interdits sans autorisation préalable.



Les plantes en pot et fleurs coupées sont interdites dans les chambres.

La prolongation du séjour d'hospitalisation ou la délivrance d'une prescription de transport pour convenance personnelle ne pourront pas être satisfaites.



Le démarchage, le prosélytisme et la mendicité sont interdits dans l'établissement.

Il est demandé aux personnes hospitalisées de prévenir le personnel avant de quitter leur chambre.



En cas de départ de feu, contactez le poste de sécurité incendie en composant le 1818 et appelez le personnel du service. En cas d'incendie, vous êtes prié(e)s de vous conformer aux instructions du personnel et de suivre les consignes d'évacuation.